
États financiers de
Fonds d'investissement de
La Fondation du Grand Montréal

31 décembre 2020 et 31 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
États de la situation financière	3
États des résultats nets et des autres éléments du résultat global	4
États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.....	5
États des flux de trésorerie.....	6
État des titres en portefeuille au 31 décembre 2020	7
Notes complémentaires.....	8-16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts rachetables de
Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019, et les états des résultats nets et des autres éléments du résultat global, des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 7 avril 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

États de la situation financière

au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts rachetables en circulation et les montants par part rachetable)

	2020	2019
	\$	\$
Actif		
Encaisse	3 433	12 482
Placements	335 059	295 365
	338 492	307 847
Passif		
Parts rachetées à payer	1 159	1 420
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	337 333	306 427
Nombre de parts rachetables en circulation		
Solde au début	265 317,820	250 322,272
Contributions	23 013,038	20 493,081
Distributions réinvesties	18 561,907	7 977,589
Retraits	(24 928,266)	(13 475,122)
Solde à la fin	281 964,499	265 317,820
Actif net par part rachetable	1 196,365	1 154,943

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal
États des résultats nets et des autres éléments du résultat global

Exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts rachetables en circulation et les montants par part rachetable)

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Revenus			
Intérêts		2	6
Dividendes		—	30
Revenus nets de société en commandite		106	184
Revenus de fonds communs de placement		12 430	9 556
Autres revenus		16	—
		12 554	9 776
Charges			
Honoraires de gestion	3	1 556	1 424
Revenus nets de placement		10 998	8 352
Gains nets à la cession de placements		13 109	1 529
Variation de la juste valeur non réalisée sur les placements		8 692	25 828
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		32 799	35 709
Nombre moyen de parts rachetables en circulation		267 405,213	250 397,416
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		122,657	142,609

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal
États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
 Exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019
 (en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début	306 427	262 475
Contributions, distributions réinvesties et retraits		
Contributions	26 741	23 593
Distributions réinvesties	22 207	9 214
Retraits	(28 634)	(15 350)
	20 314	17 457
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	32 799	35 709
Distributions effectuées au profit des investisseurs	(22 207)	(9 214)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin	337 333	306 427

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	32 799	35 709
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gains nets à la cession de placements	(13 109)	(1 529)
Variation de la juste valeur non réalisée sur les placements	(8 692)	(25 828)
Acquisitions de placement	(126 140)	(25 052)
Cessions de placements	108 247	11 990
	(6 895)	(4 710)
Activités de financement		
Contributions	26 741	23 593
Retraits	(28 895)	(15 476)
	(2 154)	8 117
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(9 049)	3 407
Encaisse au début	12 482	9 075
Encaisse à la fin	3 433	12 482

Transaction non monétaire

Au 31 décembre 2020, le FIFGM avait des parts rachetées à payer pour un montant de 1 159 \$ (1 420 \$ en 2019).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

État des titres en portefeuille

au 31 décembre 2020

(en dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
		\$	\$
Fonds communs de placement (95,0 %)			
Fonds de revenus fixes (34,5 %)			
Fonds d'obligations univers indiciel Mercer	7 385 633	77 707 613	79 026 273
Fonds de revenu fixe de croissance Mercer	2 762 466	31 073 174	32 099 857
Fonds de marché monétaire Mercer	537 464	5 374 637	5 374 637
HRS Holdings Ltd.	278	35 898	—
		114 191 322	116 500 767
Fonds d'actions canadiennes (7,8 %)			
Fonds d'actions canadiennes indiciel WindWise	2 552 950	23 310 922	26 502 176
Fonds d'actions mondiales (52,7 %)			
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité Mercer	1 702 244	29 463 948	34 439 795
Fonds d'actions mondiales ESG UBS	76 247	8 850 000	17 874 606
Fonds d'actions internationales Mercer	3 159 339	35 345 945	37 381 294
Fonds d'actions américaines indiciel Mercer	3 311 471	42 762 544	37 376 577
Fonds spécifiques d'actions mondiales RBC	720 046	12 523 010	17 489 982
Fonds d'actions de marchés émergents indiciel BlackRock	1 696 437	33 570 702	33 089 339
		162 516 149	177 651 593
Total des fonds communs de placement		300 018 393	320 654 536
Société en commandite (4,3 %)			
Fonds d'immobilier Greystone	1 102 198	13 997 539	14 404 069
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,7 %)			2 273 851
Actif net (100,0 %)			337 332 456

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

1. Description du Fonds

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (le « Fonds ») a été créé en vertu des lois de la province du Québec par une déclaration de fiducie datée du 5 juillet 2001.

Le Fonds est domicilié au Canada et l'adresse de son siège social est la suivante :
505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 1000, Montréal, Québec, H2Z 1Y7.

La Fondation du Grand Montréal (la « FGM ») agit en qualité de gérant du Fonds, le Trust Banque Nationale, en qualité de fiduciaire et Mercer Global Investments Canada Limited (« Mercer »), en qualité de gestionnaire externe principal.

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 24 mars 2021.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur.

Fonds d'investissement

Le Fonds est une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), car les conditions suivantes sont respectées :

- a) Le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leurs avoirs;
- b) Le Fonds déclare à ses investisseurs que son activité d'investissement a pour objectifs de générer du rendement et de procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission;
- c) Le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Instruments financiers

Comptabilisation initiale

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti.

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net. L'encaisse est classée dans la catégorie coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Étant donnée la nature à court terme de ces instruments financiers, le coût amorti se rapproche de la juste valeur.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, classé comme passif financier, est présenté à la valeur de rachat, qui se rapproche de la juste valeur.

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des placements

Les placements sont présentés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

- Les fonds communs de placement n'ont pas de prix coté sur un marché actif. La juste valeur est basée sur la valeur des parts établie par le gestionnaire des fonds, qui est déterminée en fonction de la juste valeur des actifs nets sous-jacents de chaque fonds.
- Le fonds d'immobilier n'a pas de prix coté sur un marché actif. La juste valeur est établie par le gestionnaire des fonds et est basée sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.
- La juste valeur des titres du marché monétaire correspond à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété a été transférée. Les passifs financiers sont décomptabilisés si l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

Constatation des revenus de placement

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les revenus de fonds communs de placement sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains et les pertes à la cession de placements ainsi que la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Attribution aux porteurs de parts rachetables

L'attribution aux porteurs de parts rachetables des revenus nets et des gains nets en capital réalisés à la cession de placements est calculée au dernier jour d'évaluation de la période indiquée ci-après. À ce moment, ces montants sont payés aux porteurs de parts rachetables du Fonds inscrits au jour d'évaluation précédent, au prorata des parts rachetables qu'ils détiennent.

Revenus nets de placement
Gains nets en capital réalisés

Attribution mensuelle
Attribution annuelle
en décembre de chaque année

Évaluation des parts rachetables

La valeur unitaire des parts rachetables est déterminée au dernier jour ouvrable de chaque mois, en divisant la valeur liquidative nette du Fonds par le nombre total de parts rachetables en circulation à cette date.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

La juste valeur des placements et des autres éléments d'actif en devises sont converties en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds, au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Les achats et les ventes de placements de même que les revenus de placement en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change réalisés sont inscrits aux résultats de l'exercice et présentés à titre de gains ou de pertes à la cession de placements. Les gains ou les pertes de change non réalisés sont inscrits aux résultats de l'exercice et sont inclus dans la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux IFRS, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables présenté et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés dans les revenus et les charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Jugements importants

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Classement des parts

Selon l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables doit être classé en tant que passif dans l'état de la situation financière du Fonds, à moins que toutes les conditions du classement à titre de capitaux propres ne soient réunies. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présenté au passif.

Entité d'investissement

Il a été déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à l'IFRS10, *États financiers consolidés*, et par conséquent, les placements dans d'autres fonds communs de placement et dans des sociétés en commandites sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Une entité d'investissement est une entité qui :

- obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, a pour mission de fournir des services de gestion d'investissements;
- déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital et/ou de revenus d'investissement;
- évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

Le jugement le plus important ayant permis de déterminer que le Fonds répond à la définition présentée ci-dessus est celui selon laquelle la juste valeur est utilisée comme principal critère d'évaluation pour apprécier la performance de la quasi-totalité des investissements du Fonds.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds a pris position lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur. Les IFRS stipulent alors que le Fonds doit déterminer le cours en considérant le caractère le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances. La direction a pris position que lorsqu'une telle situation se produit, les placements sont évalués au cours acheteur.

De plus, la direction exerce son jugement dans le choix d'une technique d'évaluation appropriée des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées sont les techniques couramment appliquées par les acteurs du marché.

3. Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion facturés par le gérant du Fonds, qui totalisent 1 555 791 \$ (1 423 645 \$ en 2019), représentent des honoraires annuels d'administration équivalant à 0,5 % (0,5 % en 2019) de la juste valeur des fonds, payables par tranches mensuelles au prorata du nombre de jours dans le mois. Ces frais servent au paiement des honoraires des gestionnaires, du fiduciaire et de diverses charges.

4. Impôts sur le revenu

Le Fonds répond à la définition de la fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité des résultats nets du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains nets à la cession de placements au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat.

Le Fonds peut être assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, le cas échéant.

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Les activités d'investissement du Fonds l'exposent à certains risques financiers. Le gérant du Fonds minimise ces risques en confiant la gestion du portefeuille du Fonds à des conseillers en placement d'expérience qui voient à la gestion quotidienne selon les événements du marché et la politique d'investissement du Fonds.

Le Fonds a déterminé que les placements dans des fonds communs de placement sont considérés comme des entités structurées non consolidées. Le Fonds peut investir dans des entités structurées non consolidées pour atteindre ses objectifs de placement. Les fonds communs de placement sont gérés par des sociétés de gestion d'actif et appliquent différentes stratégies de placement en vue d'atteindre leurs objectifs. Les placements du Fonds dans des fonds communs de placement sont assujéttis aux conditions de chaque fonds commun de placement et sont potentiellement soumis au risque de prix de marché en raison des incertitudes entourant les valeurs futures des fonds communs de placement. Le risque maximal de perte auquel est exposé le Fonds en raison de ses entités structurées non consolidées correspond à la valeur comptable totale de ces fonds communs de placement tel qu'ils sont présentés à l'état des titres en portefeuille.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque d'une perte résultant de la variation des prix du marché, des taux d'intérêt ou des taux de change.

a) Risque de prix

Le risque de prix est le risque de variation dans la valeur d'un instrument financier résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs spécifiques au titre, à son émetteur, ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché.

Le Fonds est exposé au risque de prix puisque tous ses investissements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte en capital. Le risque maximal auquel sont exposés les instruments financiers est égal à leur juste valeur.

L'incidence est présentée dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs.

Cette incidence est présentée selon une corrélation historique sur 36 mois entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

	2020		2019	
	Incidence sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net	Incidence sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%	\$	%
Composition de l'indice de référence du Fonds*	25 030 075	7,4	24 881 859	8,1

* En 2020 et en 2019, la composition de l'indice de référence était la suivante : Indice Composé S&P/TSX (14 %) – Indice FTSE Canada Univers obligataire (25 %) – Indice Russell 2000 (4 %) – Indice MSCI Monde (20 %) – Indice MSCI EAFE (5 %) – Indice MSCI Marchés Émergents (8 %) – Indice Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada (2 %) – MSCI EAEO faible capitalisation (4 %) – Indice RUSSELL 1000 (5 %) – Indice JP Morgan GBI – EM Diversifié Global (5 %) – BOFA/ML Obligations mondiales à rendement élevé (5 %) – ABIC/indice immobilier canadien IPD (3 %).

b) Risque de taux d'intérêt

Les changements dans les taux d'intérêt offerts par le marché exposent les titres à revenu, comme les obligations, au risque de taux d'intérêt. Le Fonds, qui détient via les fonds communs des titres à revenu, est donc exposé à ce risque puisque les taux d'intérêt en vigueur sur le marché ont une incidence sur la juste valeur des titres à revenu.

Le Fonds détient majoritairement des participations dans des fonds communs de placement détenant des titres de créance. La juste valeur de ces participations peut donc être exposée à ce risque indirectement.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

c) Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises ont une incidence sur la valeur, en dollars canadiens, des titres étrangers détenus par le Fonds. Le tableau qui suit présente la quantification du risque de change lié au portefeuille de placements détenu par le Fonds et libellé en devises étrangères :

	2020		2019	
	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
	\$	%	\$	%
Devises				
Dollar américain	—	—	47 590 425	16,0
Euro	—	—	3 123	0,0
Franc suisse	—	—	4 552	0,0

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du Fonds auraient engendré une variation de valeur nulle (2 379 905 \$ au 31 décembre 2019).

Le Fonds détient également des participations dans des fonds communs de placement détenant des titres étrangers. La juste valeur de ces participations peut donc être exposée à ce risque indirectement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un engagement avec le Fonds ne soit pas respecté par la contrepartie d'un instrument financier. Le Fonds détient des participations dans des fonds communs de placement détenant des titres de créance. La juste valeur de ces participations peut donc être exposée à ce risque indirectement. Conformément à la politique de placement du Fonds, le risque de crédit est surveillé régulièrement par le gérant du Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter ses obligations ou ses engagements et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Les porteurs de parts rachetables peuvent procéder au rachat de leurs parts rachetables chaque jour d'évaluation. Puisque le Fonds investit via les fonds communs dans des marchés actifs, il peut vendre ses éléments d'actif dans de courts délais. Le Fonds maintient un niveau d'encaisse et de placements à court terme que le gérant trouve suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Hiérarchie des niveaux

Aux fins de la présentation de l'information sur les instruments financiers, ces derniers doivent être présentés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie à trois niveaux est établie selon les critères suivants :

Niveau 1 – justes valeurs basées sur les cours de marché actifs pour un instrument identique;

Niveau 2 – justes valeurs basées sur les cours de marché pour un instrument semblable ou basées sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables;

Niveau 3 – justes valeurs basées sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit présente la répartition des titres détenus par le Fonds selon leur niveau.

				2020
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Fonds communs de placement	—	320 654 536	—	320 654 536
Société en commandite	—	—	14 404 069	14 404 069
Total des placements	—	320 654 536	14 404 069	335 058 605

				2019
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Fonds communs de placement	—	284 709 073	—	284 709 073
Société en commandite	—	—	10 655 352	10 655 352
Total des placements	—	284 709 073	10 655 352	295 364 425

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Rapprochement des évaluations à la juste valeur du niveau 3 des instruments financiers

Le tableau suivant ne présente que des actifs financiers.

	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	5 947 328
Acquisitions	4 361 822
Variation de la juste valeur non réalisée	346 202
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	10 655 352
Acquisitions	3 960 643
Ventes	(163 448)
Pertes réalisées	(23 651)
Variation de la juste valeur non réalisée	(24 827)
Solde au 31 décembre 2020	14 404 069

6. Gestion du capital

Le Fonds définit son capital comme étant ses actifs moins ses passifs (ajustés afin de prendre en compte certains facteurs). L'objectif du Fonds dans sa gestion du capital est de maintenir une structure optimale et de préserver les actifs du Fonds afin qu'il puisse poursuivre ses activités.

Le Fonds détient suffisamment d'actifs pour remplir ses obligations financières lorsqu'elles se présentent. Le Fonds surveille son capital et est tenu de maintenir un niveau minimal de capital en conformité avec les exigences réglementaires. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds respecte ces exigences.

7. Opérations entre parties liées

Par l'entremise du Fonds, la FGM, gérante du Fonds, gère également ses propres fonds, en plus des fonds qui lui sont confiés par diverses entités. La juste valeur des fonds gérés par le Fonds pour la FGM et le nombre de parts rachetables s'établissent comme suit :

	2020		2019	
	Nombre de parts rachetables	Juste valeur	Nombre de parts rachetables	Juste valeur
		\$		\$
Fonds appartenant à la FGM	175 009,130	209 374 797	153 696,937	177 511 202
Fonds confiés à la FGM par diverses entités	106 955,369	127 957 659	111 620,883	128 915 639
	281 964,499	337 332 456	265 317,820	306 426 841

Il n'y a pas d'employés au sein du Fonds. Par conséquent, la rémunération des principaux dirigeants du Fonds a été établie comme étant la tranche de la rémunération payée aux dirigeants de la FGM afin de gérer les activités du Fonds, en fonction du temps y ayant été consacré. La rémunération des principaux dirigeants relative aux activités du Fonds est constituée de salaires uniquement pour un montant de 227 850 \$ (226 577 \$ en 2019).

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.